

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION**  
**COMMUNE DE LA POSSESSION**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**AFFAIRE N°15/FÉVRIER/2024**

**NOMBRE DE CONSEILLERS  
EN EXERCICE : 39**

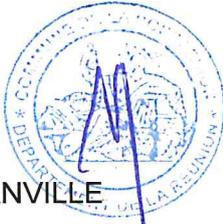
**SÉANCE DU 07 FÉVRIER 2024**

**NOTA :**

Le Maire certifie que :

- La convocation a été adressée le :  
01 février 2024 (L.2121-17 du CGCT)
  - La synthèse des votes du Conseil  
Municipal a été affichée et mise en ligne le :  
13 février 2024
- Le Maire,

L'an deux mille vingt-quatre, le sept février à  
seize heures trente s'est réuni en séance  
ordinaire le Conseil Municipal de La  
Possession sous la présidence de Mme  
Vanessa MIRANVILLE, Maire.



Vanessa MIRANVILLE

**ÉLUS PRESENTS :**

Vanessa MIRANVILLE - Maxime FROMENTIN - Michèle MILHAU - Jocelyne DALELE - Jean Marc VISNELDA - Marie Line TARTROU - Henri ANANELIVOVA - Christian JOLU - Christopher CAMACHETTY - Marie Josée POLEYA - Éliette DABIEL TABLEAU - Sylvio DIJOUX - Pascale VAR COURTOIS - Christophe DAMBREVILLE - Jean Bernard MONIER - Armand VIENNE - Denise FLACONEL - Claude CELESTE - Florence HOAREAU - Jacqueline LAURET - Édmée DUFOUR - Frédérique GRONDIN - Gilles HUBERT - Camille BOMART - Marceau JULENON - Philippe ROBERT - Laurent MARCELINA - Yannick POULOT

**ÉLUS REPRESENTÉS :**

Josian ACADINE procuration à Armand VIENNE - Farida LEQUOY procuration à Éliette DABIEL TABLEAU - Fabiola LAGOURDE procuration à Marceau JULENON - Valérie MAREUX TRECASSE procuration à Christopher CAMACHETTY - Amandine TAVEL procuration à Gilles HUBERT - Mireille GERBITH procuration à Edmée DUFOUR - François DELIRON procuration à Laurent MARCELINA - Marie-Annick DOBARIA procuration à Yannick POULOT

**ÉLUS ABSENTS :**

Houssamoudine AHMED - Odile ABRAL - Fabienne ILAHA - Camille BOMART (Affaire N°1) - Philippe ROBERT (Affaires N°8 à 19) - Christian JOLU (Affaire N°7) - Maxime FROMENTIN (Affaire N°9)

Il a été procédé conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la désignation d'un secrétaire de séance.

M. Christian JOLU ayant obtenu l'unanimité des voix, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a déclaré accepter.

Le Conseil Municipal étant en nombre suffisant (28 élus présents à l'ouverture de séance) pour délibérer valablement, le Maire a déclaré la séance ouverte.

- À compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

## **AFFAIRE N°15 : PROXIMITÉ – MODIFICATION ET APPROBATION DU RÈGLEMENT ACTUALISÉ DES MAISONS DE QUARTIER**

Le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de réactualisation du règlement des maisons de quartier pour extension des créneaux de mise à disposition (document modifié en annexe).

Le règlement intérieur est modifié comme suit :

- Dans les éléments de contexte :

« Les seuls jours concernés sont :

- **le dimanche** (fin de la réception à 17h et **fermeture de la salle à 18h**)
- **le samedi** (fin de la réception à 17h et **fermeture de la salle à 18h**)
- **les jours fériés** (fin de la réception à 17h et **fermeture de la salle à 18h**) ».

- Dans :

### **I - LE CADRE GENERAL DE LA MISE A DISPOSITION :**

#### **2. Les créneaux de mise à disposition**

« Pour permettre le bon fonctionnement des maisons de quartier, les mises à disposition ne pourront pas se faire au détriment des créneaux attribués préalablement aux associations sauf accord écrit des associations concernées.

Les mises à disposition seront prévues uniquement :

- **le dimanche** (fin de la réception à 17h et **fermeture de la salle à 18h**)
- **le samedi** (fin de la réception à 17h et **fermeture de la salle à 18h**)
- **les jours fériés** (fin de la réception à 17h et **fermeture de la salle à 18h**) »

La commission Vie Citoyenne réunie le 24 janvier 2024 a donné un avis favorable.

**Le Conseil municipal,**

**À la MAJORITÉ des suffrages exprimés (7 Abstentions : Édmée DUFOR + *procuration* Mireille GERBITH, Marceau JULENON + *procuration* Fabiola LAGOURDE, Gilles HUBERT + *procuration* Amandine TAVEL, Frédérique GRONDIN)**

- **Approuve le règlement intérieur des maisons de quartier joint en annexe ;**
- **Autorise le Maire ou toute personne habilitée, à signer les documents afférents.**

Fait et clos les jour, mois et an que dessus et ont signé après lecture les membres présents.

Le secrétaire de séance



Christian JOLU

Le Maire



Vanessa MIRANVILLE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint-Denis dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui commencera à courir soit :

- À compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.